

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 AOÛT 2019
COMPTE RENDU

GESTION

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil qu'une personne s'est portée acquéreur de l'immeuble cadastré AN 554, place de l'Abbatiale. Ce bien fait partie de l'ensemble du bâtiment dans lequel la ville projette de créer un hôtel. Compte tenu que l'étude missionnée par la Communauté de Commune des Portes du Luxembourg dans le cadre de ce projet hôtelier porte sur l'ensemble du bâtiment et sachant que la personne désireuse d'acquérir l'immeuble s'inscrit dans cette démarche, Les parties ont envisagé de s'unir pour réaliser ce projet.

C'est pourquoi le Conseil Municipal décide à la majorité (1 abstention M. BIHIN) d'acquérir ce bâtiment au prix de 116 000 euros, auxquels s'ajoutent les frais d'acte.

Par convention expresse, il a été convenu que si dans un délai de six mois, le projet hôtelier ne pouvait se concrétiser, la personne qui s'était porté acquéreur s'engage à racheter l'immeuble au prix initialement fixé.

M. VICQ demande à ce que l'étude réalisée par la Communauté de Communes des Portes du Luxembourg soit présentée au Conseil Municipal, ainsi qu'un comparatif avec la maison d'hôtes de la Gravière, sachant toutefois que le manoir la Gravière est un projet privé et n'a pas le même objectif que le projet hôtelier, il n'y a par ailleurs pas de similitude entre les deux projets. Monsieur le Maire précise que le projet doit être affiné et qu'il communiquera les éléments de base de l'étude. Il est précisé que la Communauté de Communes des Portes du Luxembourg reste porteur de ce projet hôtelier et est compétente en matière d'exercer le droit de préemption.

TRAVAUX

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité, de recruter un maître d'œuvre pour les travaux envisagés rue de la Poste et rue du Lieutenant-Colonel Bordereau et un second maître d'œuvre pour l'aménagement de la mairie d'Amblimont.

POINTS AJOUTES

Quatre entreprises ont répondu à l'appel d'offres pour l'entretien de l'école maternelle et de l'école primaire, sur 36 semaines et 4 jours d'école, le montant facturé étant annualisé sur 12 mois, ainsi que l'entretien annuel des vitres, la remise à niveau de l'entretien du mois d'août de l'école primaire, et la fourniture des consommables, option qui a été retenue.

L'entreprise la mieux disante, retenue par la commission d'appel d'offres et confirmée à l'unanimité, par le Conseil Municipal, est la société Propreté Services pour un montant global de 25 547 €HT, 30 656.40 € TTC.

Considérant le dispositif d'aides directes du secteur habitat et plus précisément « Opération façade-Subvention aux particuliers », le Conseil Municipal, à l'unanimité, attribue une subvention de 3 969 € en complément de l'arrêté de subvention N°58-2019 de la Communauté de Commune des Portes du Luxembourg.